

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le trente juin,
à quatorze heures,

Au siège social, 33 COURS ARISTIDE BRIAND 13580 LA FARE LES OLIVIERS

Monsieur Franck BATAILLE, demeurant 33 COURS ARISTIDE BRIAND 13580 LA FARE-LES-OLIVIERS

Propriétaire de la totalité des 3196953 actions de 1 euro chacune émises par la société FB CONCEPT,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Franck BATAILLE.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Franck BATAILLE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération du Président sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 212 616,00 euros et qui correspondent à d'autres charges non déductibles. Ces dépenses et charges ont donné lieu à une imposition de 48 904,00 euros.

Deuxième décision

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 1 958 308,58 euros.

L'associé unique rappelle en outre que le compte « autres réserves » présente un solde positif de 389 837,10 euros.

L'associé unique décide d'affecter la somme de 97 915,43 euros en dotation de la réserve légale, soit 5 % du résultat disponible conformément aux dispositions de l'article L232-10 du Code de commerce.

Cette somme sera prélevée à hauteur de 97 915,43 euros sur le résultat net.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'établira à 1 860 393,15 euros.

Enfin, pour le solde de résultat net, soit 1 860 393,15 euros, il est décidé de l'affecter en totalité au compte « report à nouveau ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 1 860 393,15 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Troisième décision

L'associé unique précise qu'en application de l'article L227-10 al.4 du Code de commerce, la convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce résumée ci-dessous, sera portée au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

Convention poursuivie

1. C/C FRANCK BATAILLE

Solde au 31 décembre 2024 : 50 778,99 euros.

Compte non rémunéré.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Franck BATAILLE.

Quatrième décision

L'associé unique rappelle en tant que de besoin qu'il n'a perçu aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Président au cours de l'exercice écoulé.

Cinquième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Franck BATAILLE

Zone de signature

Signé par FRANCK BATAILLE
Le 22 sept. 2025

Signed with
Universign

doc_DLPA
tx_JAr6ImBOXawo

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2024				Néant	
RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises		209		210	
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)	215		214	
Production vendue services		217		218	
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier		immobilier)	242	4 293
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243		244	
Rémunérations du personnel				250	
Charges sociales				252	
Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	4 293
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	-4 293
Produits financiers		III	280	445 967	106 728
Produits exceptionnels		IV	290	3 507 624	
Charges financières		V	294		
Charges exceptionnelles :	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)	VI	300	1 939 101	
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinqui D)				
Impôts sur les bénéfices		VII	306	51 889	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	1 958 309
B - RÉSULTAT FISCAL				312	1 958 309
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)				314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles				322	
Impôts et taxes non déductibles				324	51 889
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	212 616
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Déductions					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138	
Investissement et souscription outre-mer	344		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345	
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	181				
Divers, dont :					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
			Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				352	230 274
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables		5 719	(dont imputés sur le résultat)		360
Résultat fiscal après imputation des déficits				370	224 555

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☐

ACTIF	Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 31/12/2024 ③	Net 31/12/2023 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028		030			
Immobilisations financières (1)	040	1 876 508	042		1 876 508	3 197 627
(5) TOTAL I	044	1 876 508	048		1 876 508	3 197 627
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070			
Autres créances (3)	072	3 781 311	074		3 781 311	404 572
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084		086			62 783
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	3 781 311	098		3 781 311	467 355
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	5 657 819	112		5 657 819	3 664 981

PASSIF	31/12/2024		31/12/2023	
Capital social ou individuel	120	3 196 953		3 196 953
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126	7 412		2 629
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	389 837		298 947
Report à nouveau	134			
Résultat de l'exercice	136	1 958 309		95 673
Subventions d'investissement	137			
Provisions réglementées	140			
TOTAL I	142	5 552 511		3 594 202
Provisions pour risques et charges	154			
Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	2 640		
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	51 889		
Comptes courants d'associés	173	50 779		70 779
Autres dettes	175			
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176	105 308		70 779
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	5 657 819		3 664 981

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	1 874 998
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	2 350 000	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	3 507 624